

Projet BAARA

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°004/2025/BAARA/ HELVETAS
POUR LA DIGITALISATION DE DEUX (02) MODULES DE FORMATION
POUR LE COMPTE DU PROJET BAARA.**

Financement : Agence Autrichienne pour le Développement (ADA)

Nom du projet	Projet BAARA
No du projet	3210/401.2500
Code budget	4.1.11

Mai 2025

SOMMAIRE

PIECE 1: AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT	3
PIECES II : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES	8
PIECE N°III : CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	19
PIECE N°IV : CADRE DE BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRES	21
PIECES N°V : CADRE DES DEVIS QUANTITATIFS ET ESTIMATIF	23
PIECE N°VI : MODELES	25



Soutenu par la

 **Coopération
Autrichienne pour
le Développement**

PIECE 1: AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 004/2025/BAARA/ HELVETAS pour la digitalisation de deux (02) modules de formation pour le compte du Projet BAARA

1. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet la digitalisation de deux (02) modules de formation pour le compte du projet BAARA.

2. Contexte du projet et de l'acquisition

Au Burkina Faso, la population de moins de 35 ans représente 77,9% des 20,5 millions d'habitants selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2019. Cette frange importante de la population fait face au défi de l'insertion professionnelle malgré les nombreux efforts consentis. C'est en vue de promouvoir l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes hommes et femmes de 15 à 35 ans des milieux rural, urbain et péri-urbain que l'ONG HELVETAS Swiss Intercooperation Burkina a obtenu de l'Agence de Développement Autrichienne (ADA) un financement pour la mise en œuvre du projet Baara sur le corridor Boromo-Bobo-Banfora-Niangoloko de novembre 2023 à octobre 2025.

Dans son intervention, Baara entend entre autres faciliter l'accès des jeunes à la formation professionnelle dans le domaine agrosylvopastoral et artisanal. Le décrochage scolaire, le manque d'accès à la formation et à l'encadrement représentent en effet des obstacles majeurs à l'insertion professionnelle des jeunes. De façon générale le pays présente un faible taux (4,5 % de la population âgée de 16 à 64 ans) d'accès à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels (EFTP). En ce qui concerne les jeunes de moins de 35 ans, le faible accès à l'EFTP s'explique entre autres par le coût élevé de la formation qui limite l'accès aux femmes et aux jeunes, l'enclavement des zones de production agricole (principale zone de résidence des jeunes) par rapport aux centres de formation (l'insécurité aujourd'hui ayant réduit d'avantage la mobilité) ; l'inadéquation entre les formations proposées (conditions d'accès, durée et contenu), les situations professionnelles et les besoins réels des bénéficiaires et des entreprises, l'inadéquation de l'offre de formation par rapport à demande liée à la faible capacité d'accueil des centres, et l'inadéquation entre les contenus des formations et les évolutions du contexte global.

Le projet entend contribuer à lever ces obstacles en organisant son intervention autour de l'approche principale "projet de vie" qui encourage les jeunes à explorer des parcours professionnels non traditionnels et à s'approprier leur avenir.

Suivant cette approche, le projet va accompagner directement 2000 jeunes afin qu'ils aboutissent à des activités économiques viables et rentables dans les domaines agro-sylvo-pastoral et artisanal avec un accent particulier sur la prise en compte de l'agroécologie et des énergies renouvelables.

Le renforcement des capacités des acteurs jeunes est délocalisé et principalement assuré par les Prestataires de Services locaux qui ont préalablement bénéficiés d'un transfert de compétences. Conscient que son intervention ne pourra pas toucher tout le monde (le projet a enregistré plus de 8000 inscrits pour une cible à accompagner de 2000 jeunes) et saisissant l'opportunité qu'offre le numérique notamment dans la formation et l'encadrement du monde agricole, le projet va digitaliser certains modules de formation technique en vue de faciliter la formation et l'auto-formation à distance par certains jeunes non prise en compte dans le dispositif de formation en présentiel.

Il s'agira pour Baara de faciliter l'auto-formation à distance en renforçant la conception et la digitalisation des modules de formation technique et de guides de formation en vue de faciliter la formation (avec l'assistance des PSL) et l'auto-formation des jeunes. Cette initiative novatrice vise à rendre accessible et pratique le dispositif de formation à toutes les catégories de cibles. La digitalisation sera réalisée par un prestataire privé spécialisé en solution numérique recruté par Helvetas. Cette innovation vise à rendre aussi l'offre de formation accessible à toutes les catégories de cibles. Il sera question de développer des formations virtuelles par des capsules de formation : les jeunes disposant de portable smartphone pourront accéder directement pour s'auto-former ou indirectement en passant par les PSL. Chaque jeune pourra accéder à la formation en ligne en téléchargeant tout simplement l'application (juste pour pallier les difficultés de connexions internet). Cette innovation reste une initiation à l'auto-formation à distance et en fonction des résultats pourra être répandue avec d'autres modules de formation. Plusieurs métiers seront concernés par cette digitalisation et doit tenir compte de modules déjà digitalisés par Helvetas et/ou d'autres structures (étatiques et non étatiques) afin de ne pas faire de la répétition. Aussi certains existants pourraient faire l'objet d'adaptations si les conditions le permettent. Le projet, une fois les modules digitalisés, va faciliter l'apprentissage d'au moins 500 jeunes par ce mode.

C'est dans ce cadre que HELVETAS Burkina lance cet Avis d'Appel d'Offres Ouvert accéléré pour le recrutement d'un consultant pour la digitalisation de deux (02) modules de formation afin de rendre plus proches aux jeunes les étapes pour réussir leurs activités.

3. Allotissement

Les prestations objet du présent appel sont regroupées en lot unique composé de :

- **Digitalisation du module de formation sur la production de l'oignon et de la tomate,**
- **Digitalisation du module de formation sur l'embouche de petits ruminants**

4. Financement

Le financement est assuré par Agence Autrichienne pour le Développement (ADA) dans le cadre du Projet BAARA.

5. Participation

La mise en concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques ou morales **installées au Burkina et ayant une bonne connaissance de la zone d'intervention du projet** pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration burkinabé et ayant une solide expérience des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Le soumissionnaire devra fournir un agrément technique du domaine 5 « Intégrateur de Solutions Informatiques ».

6. Délai d'exécution

A compter du lendemain de l'ordre de service de commencer les prestations, le délai d'exécution est de soixante (60) jours.

7. Consultation du dossier

Le présent appel d'offres peut être consulté gratuitement sur le site internet de HELVETAS Burkina à travers le lien <https://www.helvetas.or/g/bfaopportunités> ou

- ✓ à la réception de Helvetas Burkina Faso sis : Quartier Zogona, 488 rue Poug-Maka ;
06 BP 9051 Ouagadougou, Burkina Faso; Tél. +226 25 36 37 73,
- ✓ Au bureau régional de HELVETAS à Bobo DIOULASSO
- ✓ Au bureau régional de HELVETAS à BANFORA

de 08 heures à 16 heures du lundi au jeudi et de 7h30 mn à 12h le vendredi

8. Acquisition du dossier

Les personnes intéressées par le présent dossier d'appel d'offres peuvent l'obtenir moyennant une somme forfaitaire non remboursable de vingt-cinq mille (25 000) FCFA à la réception de Helvetas Burkina Faso sis : Quartier Zogona, 488 rue Poug-Maka ; 06 BP 9051 Ouagadougou, Burkina Faso; Tél. +226 25 36 37 73

9. Lieu et date de dépôt

Les offres devront être déposées où parvenir au plus tard **le Mercredi 18 Juin 2025** à 10H 00 T.U au bureau du Siège de HELVETAS à Ouagadougou .

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en séance publique le même jour à partir de 10H 15 en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

11. Délai d'engagement

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de remise des offres.

12. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus par écrit jusqu'au **vendredi 06 Juin 2025 à 23H59 T.U** à l'adresse suivante : **offres.bf@helvetas.org** avec l'objet : « Question sur l'avis d'appel d'offres pour la digitalisation de deux (02) modules de formation pour le compte du Projet BAARA ».

Aucun renseignement n'est délivré par téléphone. Les questions transmises tardivement ne pourront pas être traitées.

13. Réserves

HELVETAS se réserve le droit d'apporter toutes modifications ultérieures ou de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offres sans que le soumissionnaire puisse introduire une quelconque réclamation ou prétendre à des indemnités de ce fait.

Ouagadougou le 22 mai 2025

Pour HELVETAS Burkina Faso

Paolo Pennati
Directeur Pays



Soutenu par la

 **Coopération
Autrichienne pour
le Développement**

PIECES II : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

CHAPITRE I : Instruction aux soumissionnaires

Les soumissionnaires doivent se conformer scrupuleusement aux présentes instructions et fournir tous les renseignements nécessaires, faute de quoi, ils pourraient être éliminés.

Article I. Objet de l'appel d'offre

Le présent Appel d'Offres a pour objet la digitalisation de deux (02) modules de formations dans le cadre de la mise en œuvre du projet BAARA.

Article II. Allotissement

La prestation, objet du présent appel d'offres est réalisé en **lot unique**

Article III. Candidat admis à soumissionner

La mise en concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques ou morales **installées au Burkina et ayant une bonne connaissance de la zone d'intervention du projet** pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration burkinabé et ayant une solide expérience des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Le soumissionnaire devra fournir un agrément technique du domaine 5 « Intégrateur de Solutions Informatiques »

Article IV. Composition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'appel d'offres, se compose des pièces suivantes :

1. L'avis d'appel d'offres,
2. Les présentes instructions aux soumissionnaires,
3. Le cahier des clauses techniques particulières,
4. La fiche de renseignements sur les qualifications et les capacités des soumissionnaires,
5. Le modèle de confirmation de l'absence de conflit d'intérêt,
6. Le cadre du devis quantitatif,
7. Le cadre du bordereau des prix unitaires,
8. Le modèle de cautionnement d'avance,
9. Le modèle de lettre d'engagement.

Les autres documents.

On attend des soumissionnaires qu'ils examinent toutes les instructions, modèles, conditions et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres : ceux-ci leur seront opposables. Les soumissionnaires assument les risques de défaut de fourniture des renseignements exigés par le dossier d'appel d'offres ou de la présentation d'une offre non strictement conforme aux exigences des documents de l'appel d'offres. Ces carences peuvent entraîner le rejet de leurs offres

Article V. Coût de l'appel d'offres

Le soumissionnaire paiera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et HELVETAS ne sera en aucun cas responsable de ces coûts ni tenue de les payer, de quelque façon que se déroule le processus de l'Appel d'Offres et quel qu'en soit le résultat

Article VI. Eclaircissements apportés au dossier d'Appel d'Offres

Aucun renseignement n'est délivré par téléphone. Les questions éventuelles peuvent être soumises jusqu'au **6 Juin 2025 à 23H59 T.U.**, à l'adresse offres.bf@helvetas.org avec en objet : « **Question sur l'avis d'appel d'offres pour la digitalisation de deux (02) modules de formation pour le compte du Projet BAARA** ».

Les questions transmises tardivement ne pourront pas être traitées.

Des copies de la réponse de Helvetas Burkina Faso ainsi que de la demande qui l'a suscitée mais sans indication sur son origine seront adressées à toutes les entreprises qui auront déjà acheté le dossier d'appel d'offres.

Article VII. Modification du dossier d'Appel d'Offres

Jusqu'à une semaine avant la date limite fixée pour la remise des offres, Helvetas se réserve le droit, pour quelque motif que ce soit, de sa propre initiative ou à la suite d'une demande d'éclaircissement présentée par un soumissionnaire potentiel, de modifier le dossier d'appel d'offres en procédant à la publication d'un additif ou d'un rectificatif.

Pour donner aux soumissionnaires potentiels suffisamment de temps pour modifier leur soumission à la suite d'un additif ou d'un rectificatif, Helvetas se réserve le droit de reporter la date limite de remise des offres.

Article VIII. Documents constitutifs de l'offre

L'offre préparée par le soumissionnaire comprendra une offre technique et une offre financière.

1. L'offre technique comprendra :

- Une procuration écrite attestant l'habilitation de la personne à engager le prestataire s'il y a lieu ;
- La lettre d'engagement ;
- une garantie de soumission d'un montant de sept cent cinquante mille (750 000) F cfa émanant d'une institution bancaire ou institution de micro finance agréée ;
- une attestation du numéro d'Identifiant Unique Fiscale (IFU) ;
- une attestation d'inscription au Registre de commerce ;
- une attestation de situation fiscale (ASF) ;
- une attestation de situation cotisante (ASC) ;
- une attestation de non engagement au trésor public ;
- l'agrément technique du domaine 5 « Intégrateur de Solutions Informatiques »
- trois (03) expériences similaires avec le contrat/bon de commande + attestation de bonne exécution.
- La liste du personnel ainsi que les CV et diplômes ;
- La méthodologie ;
- Le calendrier de livraison.

2- L'offre financière comprendra :

- la lettre d'engagement dûment remplie et signée ;
- le cadre du devis quantitatif et estimatif dûment rempli et signé ;
- le bordereau des prix unitaires dûment rempli et signé.

Article IX. Personnel

Les différents soumissionnaires doivent établir qu'il dispose du personnel pour les positions clés suivantes :

N°	POSITION	QUALIFICATIONS	EXPERIENCE GLOBALE EN INGERIEURIE LOGICIEL ET DEVELOPPEMENT	EXPERIENCE SPECIFIQUE EN DIGITALISATION
1	Un Chef d'équipe en développement	BAC +4 en Informatique + une certification en développement de logiciel ou d'application	Cinq (5) ans	Trois (3) projets similaires
2	Deux (02) assistants en développement	BAC + 3 en Informatique + une certification en développement de logiciel ou d'application	Trois (3) ans	Deux (2) projets similaires

Article X. Langue de l'offre

L'offre préparée par le soumissionnaire ainsi que toute correspondance et tout document s'y rapportant échangés entre le soumissionnaire et Helvetas, seront rédigés en langue française. Tout document imprimé fourni par le soumissionnaire et rédigé dans une autre langue, doit être accompagné d'une traduction en langue française. Seules les parties traduites en français seront prises en compte dans l'offre.

Article XI. Lieu de livraison et de mise en service

L'inspection et la réception provisoire des livrables seront effectuées par Helvetas ou par son représentant autorisé.

Article XII. Garantie

La garantie demeure valable pendant un (01) an à compter de la livraison de l'application. Le prestataire est tenu de remettre à Helvetas tous les codes de fonctionnalité de l'application.

Article XIII. Durée de d'exécution

La durée d'exécution ne devrait pas excéder **soixante (60) jours** à compter du lendemain de la notification de l'ordre de service.

Article XIV. Service après-vente

Le titulaire est tenu de fournir des services après-vente en conformité avec l'offre présentée.

Article XV. Régime fiscal

Le présent marché sera exécuté en Hors Taxes-Hors Douanes et soumis au régime fiscal en vigueur au Burkina Faso.

Article XVI. Modalité de révision des prix

Les prix stipulés sont fermes et non révisables

Article XVII. Proposition de rabais

Le soumissionnaire est autorisé à proposer, de sa propre initiative, des rabais éventuels sur le montant de son offre. Les rabais seront exprimés soit en pourcentage du montant de l'offre, soit en montant forfaitaire. Les rabais peuvent être conditionnels ou inconditionnels.

Helvetas ne prendra en considération que les rabais dont il juge les conditions acceptables.

La proposition de rabais devra figurer obligatoirement dans la lettre d'engagement. À défaut, cette offre de rabais ne sera pas prise en compte lors de l'évaluation et de la comparaison des offres.

Article XVIII. Montant de la proposition financière et caractère des prix

Les prix proposés par le soumissionnaire comprendront toutes les sujétions, charges et bénéfices y compris les taxes, impôts et droits divers.

Le soumissionnaire précisera dans sa lettre d'engagement le montant total de son offre en chiffres et en toutes lettres, tel qu'il ressort du devis estimatif. En cas de discordance entre le montant donné en chiffres et celui exprimé en lettres, le montant en toutes lettres fera foi.

Les prix unitaires devront être représentés toutes taxes comprises hormis la TVA dans le bordereau des prix unitaires, séparément en chiffres et en lettres. En cas de discordance entre le prix donné en chiffres et celui estimé en lettres, le prix en toutes lettres fera foi. Il est demandé aux soumissionnaires de donner des prix à chaque rubrique même si leur proposition ne comprend pas cette rubrique ou qu'aucune quantité n'est donnée pour celle-ci.

Le cadre du devis estimatif sera rigoureusement complété par le soumissionnaire par application des prix du bordereau des prix unitaires aux quantités données par Helvetas et figurant déjà sur le cadre du devis estimatif et quantitatif. En cas de discordance entre le prix unitaire utilisé dans le devis estimatif et celui donné dans le bordereau des prix unitaires, le prix donné par ce dernier fera foi.

Article XIX. Délai de validité des offres

Les offres seront valables jusqu'à un délai de quatre-vingts et dix (90) jours au moins après la date limite de remise des offres. Une offre valable pour une période plus courte peut être écartée par la Commission d'attribution des marchés comme non-conforme aux dispositions de l'appel d'offres.

Dans des circonstances exceptionnelles Helvetas peut solliciter du soumissionnaire une prolongation du délai de validité de son offre. La demande et les réponses seront échangées par écrit. **Un soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa garantie de soumission.** Un soumissionnaire acceptant la demande de prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre ni ne sera autorisé à le faire, mais il lui sera demandé d'augmenter d'autant de jours la validité de sa garantie de soumission.

Article XX. Forme et signature de l'offre

Le soumissionnaire remettra son offre sous enveloppe scellée et non identifiable, en un (01) original et en deux (02) copies indiquant clairement sur les exemplaires « original » et « copie » selon le cas. En cas de différence entre les deux types de documents, l'original fera foi.

L'original et toutes les copies de l'offre seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile. Ils seront paraphés et signés par le soumissionnaire.

L'offre ne contiendra aucune mention interligne, ni rature ou surcharge, sauf ce qui est nécessaire pour corriger les erreurs du soumissionnaire. Auquel cas ces corrections seront paraphées par le (ou les) signataire(s) de l'offre.

CHAPITRE II : remise des offres

Article XXI. Présentation des offres

L'offre comprendra une offre technique et une offre financière qui seront mises dans deux enveloppes séparées, cachetées.

Chacune de ces enveloppes (enveloppe no 1 – Offre technique et enveloppe no 2 – Offre financière) portera le nom du projet, le numéro et l'objet de l'avis d'appel d'offres (AAO) ainsi que l'adresse du soumissionnaire pour permettre de la lui renvoyer au cas où son offre ne serait pas recevable ou ne serait pas conforme aux conditions de l'appel d'offres.

L'enveloppe « technique » rassemblera toutes les pièces indiquées à l'article 8.1. ainsi que la liste des documents qu'elle contient.

L'enveloppe « financière » rassemblera toutes les pièces indiquées à l'article 8.2. ainsi que la liste de documents qu'elle contient.

Les pièces constitutives des offres doivent être ordonnées et facilement exploitables.

Les deux enveloppes no 1 et no 2 seront insérées dans une troisième grande enveloppe cachetée dite « enveloppe extérieure ». Celle-ci portera les indications suivantes :

« REPONSE A L'APPEL D'OFFRES POUR LA DIGITALISATION DE DEUX (02) MODULES DE FORMATION POUR LE COMPTE DU PROJET BAARA »

« À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE D'OUVERTURE DES PLIS »

L'enveloppe extérieure doit être scellée et adressée au Directeur Pays de HELVETAS

Une version électronique du dossier complet, doit également être fournie sur une clé USB. La version électronique doit être exactement identique à la version papier jointe

Article XXII. Date et heure limite de remise des offres

Les offres doivent parvenir au bureau de Helvetas à Ouagadougou avant la date et l'heure indiquées dans l'avis d'appel d'offres.

Toute offre parvenue après l'expiration du délai indiqué dans l'avis d'appel d'offres ne sera pas reçue quel que soit le motif évoqué pour justifier ce retard.

Article XXIII. Offre hors délai

Les dates et heures limites de remise des offres signifient la date limite et l'heure à laquelle l'offre doit avoir été effectivement reçue par Helvetas. Toute offre parvenue après expiration du délai sera écartée et non ouverte, quel que soit le motif du retard de réception.

Article XXIV. Modification et retrait des offres

Le soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre après avoir remis sa soumission, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait soit reçue par Helvetas **avant la date limite de remise des offres.**

Aucune offre ne peut être retirée ou modifiée dans l'intervalle de temps compris entre les date et heure limites de remise et l'expiration de la période de validité de l'offre. **Le retrait de son offre par un soumissionnaire, pendant cet intervalle de temps, peut entraîner la saisie de sa garantie de soumission.**

Chapitre III : OUVERTURE ET ÉVALUATION DES OFFRES

Article XXV. Ouverture des offres

L'ouverture des offres se fera aux dates et heures indiquées dans l'avis d'appel d'offre, en présence des soumissionnaires qui choisiront d'y assister ou de se faire représenter. Les soumissionnaires ou leurs représentants assistant à cette séance signeront une attestation de présence.

Tout d'abord, le président de séance s'assurera que chaque enveloppe est fermée et vérifiera les dates et heures de sa réception. Toute enveloppe reçue après les heures et date limites de remise fixées dans l'avis d'appel d'offres sera écartée immédiatement pour n'ayant pas respecté les conditions de l'appel d'offres.

Ensuite, le président de séance procédera à l'ouverture des plis et annoncera à haute voix :

- le nom du soumissionnaire,
- le montant de son offre (solution de base),
- le montant des rabais proposés (le cas échéant),
- les délais d'exécution et de validité,
- la présence ou l'absence des pièces exigées.

Tous les renseignements mentionnés ci-dessus sont consignés dans le procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, qui est signé par tous les membres de la commission d'attribution des marchés présents.

Article XXVI. Examen des pièces composantes de l'offre

La sous-commission technique vérifiera la validité et la conformité des pièces suivantes :

- 1- Une procuration écrite attestant l'habilitation de la personne à engager le prestataire s'il y a lieu ;
- 2- La lettre d'engagement ;
- 3- une garantie de soumission d'un montant de sept cent cinquante mille (750 000) F cfa émanant d'une institution bancaire ou institution de micro finance agréée ;
- 4- une attestation du numéro d'Identifiant Unique Fiscale (IFU) ;
- 5- une attestation d'inscription au Registre de commerce ;
- 6- une attestation de situation fiscale (ASF) ;
- 7- une attestation de situation cotisante (ASC) ;
- 8- une attestation de non engagement au trésor public ;
- 9- l'agrément technique du domaine 5 « Intégrateur de Solutions Informatiques »
- 10- trois (03) expériences similaires avec le contrat/bon de commande + attestation de bonne exécution.
- 11- La liste du personnel ainsi que les CV et diplômes ;
- 12- La méthodologie ;
- 13- Le calendrier de livraison.

Au cas où les suggestions concerneraient des nouveaux postes, celles-ci devraient être chiffrées dans l'offre financière.

NB : L'absence ou la non-validité des pièces administratives (du 4 à 8) n'entraîne pas le rejet de l'offre correspondante. A défaut, le soumissionnaire fournira dans un délai de 72 heures les pièces administratives manquantes.

Le défaut de garantie de soumission ou l'absence de la lettre d'engagement entraîne le rejet de l'offre.

Article XXVII. Confidentialités

Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du marché ne sera donnée aux

soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du marché n'aura pas été rendue publique.

Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer l'autorité contractante lors de l'examen, de l'évaluation, de la comparaison des offres et de la vérification de la qualification des candidats ou lors de la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre par l'autorité contractante.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le marché sera attribué, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec HELVETAS pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

Article XXVIII. Évaluation de la conformité de l'offre

Avant de procéder à l'évaluation détaillée des offres, la commission d'évaluation vérifiera que chaque offre a été dûment signée et accompagnée des garanties requises, et est pour l'essentiel conforme aux conditions de l'appel d'offres.

La sous-commission technique examinera respectivement :

- les documents apportant la preuve que les services sont admissibles.
- les documents apportant la preuve que les services sont conformes aux spécifications du dossier d'Appel d'Offres.

La sous-commission technique peut tolérer des différences mineures, des vices de forme, des irrégularités sans conséquence pour autant que ces différences ne portent pas préjudice aux autres soumissionnaires ou n'affectent pas le classement des offres.

Article XXIX. Evaluation des offres

✓ Evaluation des offres techniques

- **Etape 1 : Exigences formelles** : Les exigences formelles énumérés ci-dessous dans la section 10.1 doivent être entièrement respectées et, le cas échéant, être accompagnées de preuves au moment de la soumission de la proposition. Seules les offres qui satisfont toutes les exigences formelles sont évaluées sur la base des critères d'adjudication. Les autres offres sont exclues de la suite de procédure.

Critère de qualification	Justificatif
Validité de l'offre, disponibilité et absence de conflit d'intérêt Le soumissionnaire confirme la validité de l'offre, sa disponibilité et l'absence de conflit d'intérêt	Lettre de soumission signée Déclaration de disponibilité signée Déclaration d'absence de conflit d'intérêt signée
Offre financière signée L'offre financière est signée	Offre financière signée
Soumission de l'offre	Accusé de réception

Critère de qualification	Justificatif
L'offre est soumise avant l'heure et la date indiquée et selon les indications dans la section. Soumission <i>de l'offre</i>	
Langue La langue acceptée pour cette offre est : Français	Offre technique et financière en français

- **Etape 2 : Critères d'adjudication** : Les offres sont évaluées sur la base des critères d'adjudication énoncés ci-dessous conformément à l'échelle d'évaluation.

Les offres techniques seront notées sur 80 points et évaluées par notation comme suit :

Critère d'adjudication		Points
Offre technique		80
CA1	Expériences et qualification du consultant	
CA1.1	Diplôme Diplômes conforme : niveau BAC+4 En cas de diplômes non conforme (niveau d'étude inférieur à BAC+4 ou diplômes dans une discipline autre que celles suscitées et non équivalent) =Disqualification	20
	Expérience générale Justifier d'au moins cinq (05) ans d'expériences professionnelles pertinentes dans le domaine de digitalisation des modules de formation et/ou avoir conduit à minima 2 missions. <ul style="list-style-type: none"> • Cinq (05) ans d'expérience : 7 points • Au-delà de cinq (05) ans : 0,5 point supplémentaire par année d'expérience additionnelle (maximum 3 points) 	10
CA1.2	Missions similaires Avoir réalisé au moins trois (03) missions similaires de capitalisations dans le cadre des projets de développement <ul style="list-style-type: none"> • Deux (02) missions similaires : 20 points • Au-delà de deux missions : 5 point supplémentaire par mission additionnelle (maximum 10 points) 	30
CA2	Compréhension des TDR et la méthodologie proposée	20
	Bonne compréhension des TDR et la cohérence des observations formulées	5
	Méthodologie proposée pour la mission	5
	Pertinence des thématiques de capitalisation	5
	Approches et outils proposés pour la collecte des données	5
Offre financière		20
CA3	Présentation de l'offre financière <ul style="list-style-type: none"> • Respect du canevas du devis estimatif : 5 • Non-respect du canevas du devis estimatif : 0 	5
	Formule pour le calcul de note de l'offre financière : $Note=(Pmin*20P)$ $Note=(Pmin*20P)$ P : Prix de la prestation devant être évaluée P min = Prix de la proposition la plus basse Maximum point : 15 points	15

La commission procédera à l'évaluation financière et à la comparaison des offres évaluées techniquement conforme pour l'essentiel des critères.

Les offres techniquement non conformes seront celles qui auront une note technique inférieure à 40 points.

Les erreurs arithmétiques seront corrigées sur la base ci-après :

- s'il y'a contradiction entre deux montants, le prix unitaire fera foi et le montant total corrigé ;
- s'il y'a contradiction entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettre prévaudra ;
- si le soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera écartée.

La comparaison des propositions financières se fera exclusivement sur la base des montants Hors taxes Hors douane, montant auquel Helvetas paiera la prestation.

Après cela, les offres financières seront notées sur 20 points. L'offre la moins disante se verra attribuer la note maximale de 20 points.

Les notes des autres offres seront déterminées par la formule suivante :

- $NF = m \times 20 / M$
- Avec :
- NF = la Note Financière
- M= Montant de l'offre financière notée
- m= montant de l'offre la moins disante

NB :

- **Il sera procédé à la vérification de la véracité des prix unitaires appliqués. Si après vérification ces prix s'avèrent très bas ou très haut par rapport aux prix appliqués dans les marchés de travaux publics au Burkina, l'offre du soumissionnaire sera rejetée.**
- **La somme des points des offres technique et financière détermine la note globale du consultant. Le consultant retenu est celui qui a la plus grade note globale le mieux disant financièrement.**
- **Etape 3 : Sélection du prestataire** : Le consultant ayant obtenu la note globale la plus élevée sera invité à des négociations pour l'attribution de la mission. La note globale est la somme de la note technique et de la note financière.

Helvetas se réserve le droit de ne donner suite à tout ou partie de la présente prestation.

Chapitre IV Attribution du marché

Helvetas Burkina Faso attribuera le marché au soumissionnaire jugé qualifié pour exécuter le marché de façon satisfaisante, dont l'offre aura été déterminée **techniquement et financièrement** acceptable et évaluée selon la notation globale :

Elle est la somme de la note technique et de la note financière. La meilleure offre est celle qui aura obtenu la meilleure note dans le classement général des notes globales, et se verra attribué le marché.

Helvetas Burkina Faso se donne le droit de ne donner suite à tout ou partie de la présente consultation restreinte.

Article XXX. Annulation

Helvetas se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler la procédure d'appel d'offres et de rejeter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du marché, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque vis à vis du ou des soumissionnaires concernés et sans être tenu d'informer le ou les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision.

Article XXXI. Notification de l'attribution du marché

Avant que n'expire le délai initial de validité des offres arrêté par HELVETAS, celui-ci notifiera à l'attributaire du marché par correspondance directe, que son offre a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que l'acheteur paiera au prestataire conformément au marché.

Article XXXII. Retard dans l'exécution

L'indemnité forfaitaire par jour calendrier est fixée à **1/2000 (un deux millième)** de la valeur du lot concerné par jour de retard et jusqu'à concurrence de 30% (trente pour cent) du montant total du marché.

Article XXXIII. Constitution du Cautionnement définitif

Sans objet

Article XXXIV. Modalité de Paiement

Les paiements seront effectués en totalité après la prestation de service.

Article XXXV. Règlement des litiges

En cas de litiges éventuels, les parties s'engagent à tout entreprendre afin de régler leurs différends à l'amiable avant de les porter devant un tribunal compétent à Ouagadougou.



Soutenu par la

 **Coopération
Autrichienne pour
le Développement**

**PIECE N°III : CAHIER DES PRESCRIPTIONS
TECHNIQUES**

Article No.	Désignation	Caractéristiques techniques demandées	Caractéristiques techniques proposées
1	Digitalisation du module de formation sur la production de l'oignon et de la tomate,		
2	Digitalisation du module de formation sur l'embouche de petits ruminants		

Fait à

Signature et cachet



Soutenu par la

 **Coopération
Autrichienne pour
le Développement**

PIECE N°IV : CADRE DE BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRES

Lot :

N°	Désignation	Unité	Prix unitaires	
			Prix en chiffres	Montant en lettre
1	Digitalisation du module de formation sur la production de l'oignon et de la tomate,	FF		
2	Digitalisation du module de formation sur l'embouche de petits ruminants	FF		

Fait à

Directeur/Responsable

Signature et cache



Soutenu par la

 **Coopération
Autrichienne pour
le Développement**

**PIECES N°V : CADRE DES DEVIS QUANTITATIFS ET
ESTIMATIF**

Lot :

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
1	Digitalisation du module de formation sur la production de l'oignon et de la tomate,	FF	01		
2	Digitalisation du module de formation sur l'embouche de petits ruminants	FF	01		
TOTAL					

Arrêter le présent devis estimatif et quantitatif à la somme de **FCFA HT**

Fait à

Directeur/Responsable
Signature et cachet



Soutenu par la

 **Coopération
Autrichienne pour
le Développement**

PIECE N°VI : MODELES

ANNEXE 1 Modèle de Confirmation de l'absence de conflit d'intérêts

Je soussigné(e) confirme de

- Ne pas être ou avoir été directement impliqué dans la mise en œuvre du *projet BAARA*
- Ne pas travailler pour HELVETAS en temps plein.

Fait à

Directeur/Responsable

Signature et cachet

ANNEXE 4. Renseignements sur les Qualifications et les Capacités des Soumissionnaires
Marchés de Fournitures et Services Courants

Nom du Soumissionnaire : _____

Les renseignements obligatoires donnés par le soumissionnaire dans les pages qui suivent seront utilisés pour la vérification de la qualification et de la capacité du soumissionnaire. Ces renseignements ne seront pas inclus dans le marché.				
1.1	Constitution ou situation juridique du soumissionnaire		[Joindre une copie]	
	Lieu d'enregistrement :		_____	
	Principal lieu d'activités :			
	Procuration du signataire de l'offre (s'il y a lieu)		[Pièce jointe]	
1.2	Volume annuel total des fournitures et services livrés au cours des _____ dernières années en FCFA.	_____		
1.3 Fournitures et services courants livrés par l'Entreprise de nature et de volume similaires aux présentes fournitures au cours des _____ dernières années. Les montants seront indiqués en FCFA. (Utiliser le modèle ci-après)				
	Nom du marché et pays	Nom du client et adresse complète	Types de fournitures et services et année de livraison	Montant du marché
	_____	_____	_____	_____
	_____	_____	_____	_____
	_____	_____	_____	_____
	_____	_____	_____	_____
<u>NB : Joindre obligatoirement les copies de la page de garde et de signature des marchés similaires de procès-verbaux de réception</u>				

1.4 Marchés en cours d'exécution (Lister tous les marchés) **(Utiliser le modèle ci-après)**

Objet du marché et pays	Nom du client et adresse complète	Type de fournitures et services, date prévue de livraison, pourcentage d'avancement	Montant du marché
<p><u>NB : Joindre obligatoirement les copies de la page de garde et de signature des marchés similaires et les procès-verbaux provisoires de réception</u></p>			

1.5 Marchés résiliés au cours des cinq dernières années **(Utiliser le modèle ci-après)**

Objet du marché et pays	Nom du client et adresse complète	Types de fournitures, année de résiliation, motifs	Montant du marché
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
<p><u>N.B. La rétention de l'information est assimilée à une fraude et sanctionnée comme telle.</u></p>			

1.6 Renseignements sur les litiges en cours impliquant le soumissionnaire. **(Utiliser le modèle ci-après).**

Autre(s) partie(s)	Cause du litige	Montant impliqué

Nom, adresse et numéros de téléphone, de télex et de télécopie des banques qui peuvent donner des références si elles sont contactées par l'ONG

ANNEXE 5. Modèle de lettre d'engagement

A

Monsieur le Directeur Pays de Helvetas
Burkina Faso

Ouagadougou, le

Objet : Fourniture et installations de divers équipements

Monsieur,

Après avoir examiné le dossier d'appel d'offres N° (*insérer les numéros*) dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer, conformément au dossier d'Appel d'Offres, et pour la somme toutes taxes comprises de (*Indiquer prix total de la soumission en chiffres et lettres*) ou autres montants énumérés au bordereau des prix ci-joint et qui fait partie de la présente soumission (*description des fournitures et services*).

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer dans un délai de (*nombre de jours, semaines ou mois*) le matériel qui nous sera commandé et ce, à compter de la date que vous porterez sur votre ordre de service de commencer la livraison.

Si notre offre est acceptée, nous obtiendrons une garantie bancaire (cautionnement de bonne exécution) d'un montant de (*préciser pourcentage*) du montant du marché qui nous sera attribué, pour l'exécution satisfaisante de celui-ci.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de (*nombre*) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des plis; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente soumission, complétée par votre notification d'attribution du marché, constituera un contrat nous obligeant réciproquement.

Il est entendu que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre la moins-disante ni aucune des offres que vous recevrez.

La Direction de HELVETAS se libérera des sommes dues au titre de ce marché en faisant créditer notre compte n° (*indiquer le numéro du compte*) ouvert à (*indiquer la banque*) au nom de (*intitulé du compte*).

(lieu et date)

Signature

(Titre)